



Intervention de Madame Geneviève TAPIÉ
à l'Assemblée plénière du Conseil économique social et environnemental
(CESER) d'Occitanie du 20 juin 2023 à Toulouse

Pour l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Si je pars du principe que les Avis du CESER constituent « **de véritables outils d'aide à la décision publique** », je peux dire ce matin, que la Commission « Méditerranée – Littoral – Relations internationales » à laquelle j'appartiens, a aujourd'hui rempli pleinement sa mission.

Revenons un instant en arrière.

En avril 2022, le CESER a inscrit une préconisation forte dans la première partie de son Avis sur l'économie bleue : « **Promouvoir l'économie bleue en tant que nouvelles opportunités professionnelles pour les femmes** ». Le constat était alors sans appel : elles ne représentaient, que 1, 2 % de la main-d'œuvre mondiale des gens de mer.

En **répondant à ses missions institutionnelles et politiques**, le Parlement de la Mer et son **Président Didier CODORNIU** a inscrit, en tant que bras armé de la **Présidente Carole DELGA**, cette préconisation 2022 du CESER, dans sa feuille de route 2023.

L'Observatoire régional de la parité ne peut que les en féliciter.

Très concrètement, **un projet expérimental vient de voir le jour à Sète**, et pas plus tard que le 12 mai.

L'expérimentation cible les métiers portuaires d'Occitanie.

Une action pilote est engagée avec le Port de Sète. Elle poursuit un **objectif d'embauche de femmes dans les secteurs d'emploi en déficit de main-d'œuvre, dont les grutiers et demain les grutières.**

Leur qualification, leur rémunération (supérieur à 40 % de celle d'un ouvrier qualifié), répondent à l'impérieuse et brûlante nécessité de l'entrée des femmes dans **les métiers qui ont du sens et de la valeur ajoutée.**

C'est aussi l'idée de Pôle emploi.

Le contexte interpelle le domaine de la formation et tout particulièrement, **non seulement l'activité du Lycée de la Mer de Sète actuellement en première ligne**, mais l'ensemble des établissements concernés, qui doivent se préparer : le projet cible dans sa globalité les 3 Ports, administrés par la Région. Sète, bien entendu, mais aussi Port-la-Nouvelle, et le Grau-du-Roi, chacun dans leurs spécificités, les éoliennes en mer par exemple pour le premier, la pêche côtière pour le second, par exemple.

Ce matin, le **CESER nous montre qu'il maintient le cap.**

En enfonçant le coin posé avec audace en avril 2022, notre Assemblée ouvre maintenant la voie à suivre, sur « **les efforts de féminisation des formations** (qui stagnent à 10 % des effectifs dans certains domaines liés aux métiers de la mer) ».

Le message est clair; parions qu'il sera entendu !